

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de conseillers votants : 14

Le 14 Septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise
Date de convocation du conseil municipal : le 07 Septembre 2023

Étaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, GUICHERD Cyril, ALLEGRE Jean Marc
Conseillers Délégués PROVOST Eric – BASSOT Christine – CORNET-MONAT Béatrice- BELOT Jean Luc NERON Sylvie – CUISSET Betty

Étaient excusés : TRAVARD Patricia qui a donné pouvoir à GAUME Marie Françoise
ROUCHON Dominique qui a donné pouvoir à BASSOT Christine
LASSAIGNE Sébastien qui a donné pouvoir à GUICHERD Cyril
MOUILLER Annie

Secrétaire de séance : BASSOT Christine

OBJET : APPROBATION CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DANS LA COUR MITOYENNE AU BATIMENT DE LA CANTINE GARDERIE ET L'ECOLE PRIVEE ST MARTIN

Madame le Maire donne lecture du projet de convention entre les soussignés ENEDIS SA représenté par Monsieur Patrick LYONNET directeur Régional sis à Lyon 288, rue Duguesclin et la commune de Villemontais concernant la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de distribution publique.

Il est stipulé que pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des Ouvrages.

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis verse au Propriétaire une indemnité unique et forfaitaire de quatre cent cinquante Euros (450 €) payable au jour de la régularisation par les Parties de la Convention par acte authentique.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte la convention de mise la mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'un poste de distribution publique, étant précisé que ce terrain est la petite cour mitoyenne derrière l'Ecole Saint Martin et le bâtiment de la cantine garderie, l'accès se fait sur la rue saint Martin par un portail. Aucun enfant a accès à cette cour
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document concernant cette convention

Au Registre, tous les membres présents ont signé,

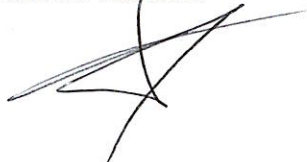
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,

Fait à Villemontais, 14 Septembre 2023

Le Maire,

BASSOT Christine



GAUME Marie Françoise

